
Passage à l'ordre du jour sur le rapport du représentant Hérault, qu'en repoussant les calomnies répandues pendant son absence présente sa démission, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Passage à l'ordre du jour sur le rapport du représentant Hérault, qu'en repoussant les calomnies répandues pendant son absence présente sa démission, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 464;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37729_t1_0464_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Hérault, représentant du peuple près l'armée du Rhin, rend compte à la Convention de sa mission; il repousse les calomnies répandues contre lui pendant son absence; il rappelle les principes qu'il a toujours professés depuis le commencement de la Révolution, sa liaison intime avec le premier martyr de la liberté; il demande à être autorisé à faire imprimer son rapport; et dans le cas où sa présence dans le comité de Salut public, dont il invoque le témoignage sur la conduite qu'il y a tenue, peut devenir une cause de division dans l'Assemblée, il déclare que, se sacrifiant tout entier à la patrie, il donne sa démission.

La Convention passe à l'ordre du jour sur cette proposition (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Hérault. Pendant que les soldats de la liberté repoussent victorieusement l'ennemi loin du territoire du Bas-Rhin, et vous envoient chaque jour la nouvelle d'un succès contre les satellites des despotes, j'ai rempli la mission qui m'était assignée de garantir la sûreté intérieure du département du Haut-Rhin. J'ai épuré les Sociétés populaires, et toutes les autorités constituées; j'ai accéléré leur mouvement; j'y ai ranimé l'exécution des lois, les assignats, le *maximum*, la taxe; j'ai purgé les usines, arrêté un grand nombre d'individus suspects, préservé la frontière des communications conspiratrices; en un mot, ma conscience me rend témoignage que ce département n'a plus besoin que d'être soutenu, qu'il est actuellement remonté au niveau des autres parties de la République, et que les patriotes qui y étaient en petit nombre, ou sans appui et sans force, y ont repris ce caractère d'énergie avec lequel ils sont toujours sûrs de reconquérir la prééminence qui leur appartient. Je me borne à vous présenter ce résultat général. Je n'abuserai point des moments de la Convention par de plus longs détails. Comme j'ai eu l'honneur d'être calomnié pour avoir rempli sévèrement mon devoir, et comme je rapporte avec moi des pièces décisives, il est essentiel que ma conduite soit mise au plus grand jour. Je le demande avec instance. Soit que j'en rende compte au comité de Salut public; soit que je publie ce compte par la voie de l'impression, si vous le préférez, on verra qui, de mes dénonciateurs ou de moi, a le mieux servi la République.

Actuellement, qu'il me soit permis de vous entretenir un instant d'une autre inculpation dirigée contre moi; inculpation non moins facile à détruire que toutes les autres, et que ne méritait pas d'éprouver un ami sincère de la liberté, un homme dont le patriotisme ardent et pur n'a pas varié une seule minute depuis le commencement de la Révolution.

J'ai appris, citoyens, par les papiers publics, qu'un membre de la Convention (3), m'atta-

quant en mon absence, avait cherché à vous présenter en moi des liaisons intimes et suspectes avec Proly, Pereyra et Dubuisson.

Ma réponse est bien simple. J'ai vu quatre à cinq fois dans ma vie Pereyra et Dubuisson; je les connais à peine. Quant à Proly, je l'ai rencontré, non pas habituellement, mais plus souvent. Il était répandu au milieu des patriotes; il n'a jamais proféré en ma présence une seule parole qui m'eût mis à portée de le dénoncer, comme je n'y aurais pas manqué, si j'eusse découvert qu'il fût en contradiction avec les intérêts de la liberté et de la République.

Au surplus, je déclare que je l'ai beaucoup moins connu que plusieurs excellents patriotes dont la vertu républicaine est aussi notoire qu'irréprochable. Je déclare aussi que je n'ai jamais eu de correspondance avec ces hommes auxquels on me suppose si intimement lié. Au commencement de l'année, j'ai été six mois absent dans le Mont-Blanc; je viens encore d'être absent deux mois. Pendant ces huit mois, je n'ai jamais entendu parler d'eux que par les gazettes. Appréciez maintenant cette grande intimité, et voyez à quoi elle se réduit. Je vais plus loin: quand même je me serais trompé sur le compte d'individus qui, suivant un décret de la Convention nationale, avaient bien mérité de la patrie en accusant Dumouriez, mon erreur ne pourrait m'être imputée à crime qu'au moment où je persisterais à les soutenir en dépit de l'opinion publique, et des découvertes qu'on a pu faire postérieurement à mon départ.

Au surplus, qu'on me juge non par mes paroles, mais par mes actions.

On accuse ces hommes de projets ultra-révolutionnaires, capables de provoquer la perte de la République en outrant avec malveillance la démocratie. Eh bien! je suis en état de prouver, par toutes les mesures que j'ai prises dans le département du Haut-Rhin, que j'avais en quelque sorte pressenti vos décrets, et que je n'ai pas cessé de me conformer à l'esprit qui anime le comité de Salut public. D'avance je me suis tenu dans la juste limite, où le bien que l'on fait ne peut devenir un mal, et où l'ardeur révolutionnaire hâte et mûrit la liberté sans la compromettre.

Veut-on encore une autre preuve? On accuse ces hommes d'avoir cherché à diviser les patriotes de la Montagne. Eh bien! moi, fidèle à des principes bien opposés, j'ai, le premier, dénoncé et fait arrêter au comité de sûreté générale un émissaire des puissances étrangères, un Français parricide qui, semant mystérieusement les propos les plus infâmes, s'efforçait de nous désunir d'avec Danton, de le rendre suspect, et d'annuler la brûlante et redoutable énergie de ce soutien de la liberté. Citoyens! voilà ma conduite. Ah! comment serais-je assez vil pour m'abandonner à des liaisons criminelles, moi qui, dans le monde, n'ai jamais eu qu'un seul ami intime, depuis l'âge de six ans. Le voilà... (en montrant le tableau de Lepelletier), *Michel Lepelletier!* O toi! dont je ne me séparerai jamais, dont la vertu est mon modèle; toi qui fus en but comme moi aux haines et aux vengeances parlementaires: heureux martyr! j'envie ta gloire. Je me précipiterais comme toi, pour mon pays, au-devant des poignards liberticides; mais fallait-il que je fusse assassiné par le poignard d'un républicain?...

Voici ma profession. Si d'avoir été jeté par le hasard de la naissance dans cette caste que Le-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 166.

(2) *Moniteur universel* [n° 100 du 10 nivôse an II (lundi 30 décembre 1793)], p. 403, col. 3.

(3) Voy. *Archives parlementaires*, 1^{re} série, t. LXXXI, séance du 26 frimaire an II (lundi 16 décembre 1793), p. 529, la dénonciation de Bourdon (de l'Oise).